

**PROCES VERBAL DU  
COMITE SYNDICAL DU 19 OCTOBRE 2007**

Monsieur le Président rappelle que lors du dernier comité syndical du 28 septembre 2007 le quorum n'était pas atteint en raison des différentes réunions organisées par d'autres structures intercommunales.

Il prend acte des commentaires du collectif d'associations relatés dans la presse du 10 octobre 2007, au sujet de cette réunion qui n'a pu avoir lieu et donne leur juste valeur aux propos tenus par certains membres de ce collectif. Il s'étonne que certains tiennent de tels propos eu égard aux fonctions qu'ils ont occupées jadis tout auprès des collectivités que de l'Etat. Mais il ne souhaite pas répondre et entrer dans la polémique. Affaire classée.

Le Président est unanimement applaudi par l'assemblée.

*Le procès verbal du 15 juin 2007 ne fait l'objet d'aucune observation, il est adopté par l'assemblée.  
Monsieur Luc DENIS est désigné secrétaire de séance.*

**MODIFICATION DES MONTANTS DE LA REGIE D'AVANCES**

Monsieur le Président expose :

Acte Modificatif d'une régie d'avances

Le 23 Février 2007

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la Comptabilité Publique, et notamment l'article 18 ;

Vu le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération du conseil syndical en date du 14 octobre 2005 autorisant le Président à créer des régies syndicales en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'acte constitutif de la régie d'avances en date du 22 février 2002,

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 19 février 2007 ;

Vu l'avis favorable du bureau syndical réuni le 14 septembre 2007,

DECIDE

De modifier les termes de l'acte constitutif de la régie d'avances de la manière suivante :

ARTICLE 6 - Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 1220 €.

Vu le montant de cette avance, le régisseur n'a pas obligation de produire un cautionnement.

Le comité syndical adopte à l'unanimité.

Délibération ASDel 191007-AF04

**MODIFICATION BUDGETAIRE N°2**

Monsieur le Président expose :

L'établissement d'un planning de trésorerie en vue du paiement des travaux du centre de tri mécano biologique permet aujourd'hui d'établir un échéancier de trésorerie.

Les sommes nécessaires avaient été inscrites au compte dépenses imprévues dans l'attente de connaître les réels besoins.

Par ailleurs, le placement au compte du trésor de la trésorerie disponible en début d'année a permis l'encaissement d'intérêts.

Ainsi il est proposé d'apporter les modifications d'imputation budgétaire suivantes :

Compte budgétaire	Libellé	Dépenses	Recettes
022	Dépenses imprévues	- 65 000,00	
6611	Intérêts de la dette	10 000,00	
6615	Intérêts ligne trésorerie	77 000,00	
6682	Frais financiers sur emprunt	-10 000,00	
768	Intérêts de placements		12 000,00
Total		12 000,00	12 000,00

Le comité syndical adopte à l'unanimité.  
Délibération ASDel 191007-AF02

## REALISATION D'UN EMPRUNT DE 4,4 M€ GENIE CIVIL TMB ET VRD 2,4 M€

Monsieur le Président expose :

Conformément au plan de financement voté par l'assemblée dans le cadre du programme pluriannuel de réalisation du centre de Tri Mécano Biologique, le Président propose de réaliser les emprunts nécessaires à son financement selon les échéances suivantes :

- Génie civil : 4 400 000 €, durée 21 ans, amortissement constant, périodicité annuelle, taux pentifix CE 3,95% garanti 4ans révisable dans l'hypothèse où la différence des index de référence [CMS<sup>10ans</sup> - CMS<sup>2ans</sup>], serait supérieure ou égale à un certain niveau, dénommé « barrière », Réalisation décembre 2007.
- VRD : 2 400 000 €, durée 15 ans, même caractéristiques, taux 4,00% garanti dès la signature, date de réalisation : mars 2008.

Monsieur le Président sollicite l'autorisation de signer ces deux contrats de prêts aux conditions fixées par topage.

Le comité syndical adopte à l'unanimité.  
Délibération ASDel 191007-AF01

## TARIFS BROYAGE BOIS

Monsieur le Président expose :

La mise en service d'un broyeur à bois à disposition des membres adhérents au Smited permet une utilisation complémentaire des équipements et une optimisation de ceux-ci.

Une filière complète de traitement et valorisation sera proposée prochainement incluant les prestations de broyage, le transport et l'acheminement vers les repreneurs.

Les simulations réalisées permettent d'établir d'ores et déjà un prix de revient d'exploitation et de proposer le vote d'un tarif de prestation de broyage auquel s'ajouteront les frais d'évacuation. Les valeurs de reprise des matériaux venant en déduction des charges.

Il est proposé d'appliquer les tarifs de prestation de broyage suivants :

<b>Nature des prestations</b>	<b>Montant HT</b>
Forfait déplacement d'un ensemble routier, broyeur, caisson, installation repli.	150,00 € HT
Prestation de broyage de bois	16,00 € HT / tonne
Manutention sur site par télescopique	3,00 € HT / tonne

Une projection du film sur les essais de broyage a été présentée aux élus.

Le comité syndical adopte à l'unanimité.

Délibération ASDel 191007-AF03

## **CONTRAT ECO EMBALLAGES**

Le liquidatif 2006 sera transmis après liquidation complète des décomptes 2005 des collectivités. Toutes les pièces nécessaires ont été fournies par les collectivités adhérentes.

Dans le cadre d'un audit global sur la collecte sélective et conformément aux décisions des élus du SMITED, une enquête de satisfaction mandatée par la société G&A de Nantes est en cours de réalisation.

Les grilles de l'analyse E-Coûts doivent être transmises à Eco-Emballages au plus tard le 31 janvier 2008.

En parallèle, les collectivités adhérentes sont invitées à une réunion le 22 octobre à Parthenay afin de saisir leurs données sur la grille Compta coût fournit par l'ADEME.

## **CONTRAT D3E**

Tous les points de collecte sur déchetterie des déchets d'Equipement Electriques et Electroniques en fin de vie sont équipés sauf la déchetterie de Louin. Une réunion d'information est prévue le 25 octobre à la mairie de Prahecq avec ERP, filière de collecte et de traitement agréé et choisi par les élus du SMITED.

Cette réunion sera l'occasion de programmer des formations spécifiques aux gardiens de déchetterie et de lancer la campagne de communication.

Lors du comité syndical en date du 15 juin 2007, les délégués ont eu connaissance du projet de convention à passer entre le Smited et les collectivités membres fixant les modalités de reversement des aides perçues au titre de la gestion des Déchets Equipements Electriques Electroniques (D3E)

Le comité syndical autorise le Président à signer les conventions.

Délibération ASDel 191007-AA08

## **TRAVAUX COMPLEXE DECHETS DE LA LOGE**

### **CSDU La Loge I**

La fermeture du CSDU de La Loge 1 est en cours.

Les travaux réalisés sont :

- La couverture finale
- La reprise des digues
- Le réseau des eaux

Reste à réaliser :

- La valorisation du biogaz (l'étude de valorisation du biogaz par cogénération + évaporation des lixiviats est sur le point d'être achevé)
- La végétalisation (prévue au printemps prochain)

Concernant les démarches administratives, le rapport décennal a été communiqué à la DRIRE mi-septembre et ANTEA a renvoyé le dossier de cessation d'activité le 27 septembre dernier.

## **CSDU La Loge 2**

Le site du CSDU de La Loge 2 est en phase d'achèvement.

Les travaux réalisés sont :

- Les fouilles archéologiques
- La voirie d'accès
- Les digues périphériques
- Le réseau des eaux et lixiviats
- Les casiers d'exploitation

Reste à réaliser :

- La réhabilitation de la ferme Hay en locaux sociaux

Les démarches administratives :

- Une déclaration d'ouverture de site doit être notifiée aux services de la Préfecture
- DUIO (Document Unique Intérieur Ouvrage)
- Le cahier des charges de conduite d'exploitation
- La certification ISO 14001 (Dans un premier temps la certification va se faire sur le site de La Loge puis s'étendra ensuite pour l'ensemble des activités du SMITED)

## **Complexe Transfert déchetterie déchets verts de La Loge 3**

Le site de La Loge 3 est exploité depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, mais le quai de transfert est ouvert depuis le 27 septembre dernier.

Les travaux réalisés sont :

- Les fouilles archéologiques
- La voirie d'accès
- Le bâtiment de transfert
- La déchetterie
- La plateforme de déchets verts

Reste à réaliser :

- La réhabilitation de la maison d'habitation en logement gardien
- La finition de la végétalisation

Démarches administratives :

- La convention de mise à disposition des terres agricoles disponibles
- DUIO
- Le cahier des charges de conduite d'exploitation

Au final, le complexe déchets de La Loge représente 45 hectares aménagés en deux ans (2006-2007) pour 5 700 k€.

Le comité syndical est informé des divers travaux réalisés sur le site de La Loge.

## **RETROCESSION DE TERRAIN A LA COMMUNE DE COULONGES THOUARSAIS**

Monsieur le Président expose :

Conformément aux termes de la convention en date du 26 septembre 2006 passée entre la Commune de Coulonges Thouarsais et le Smited relative aux travaux d'aménagement et de réfection de la voirie menant aux installations gérées par le Smited, l'élargissement de celle-ci a conduit à une nouvelle division parcellaire dont une partie est à rétrocéder gratuitement à la commune.

Cette rétrocession doit faire l'objet d'un acte notarié et d'un enregistrement aux services du cadastre.

Ainsi la parcelle 682 section B d'une superficie de 3 ha 05 a 44 ca a été divisée en deux parcelles numérotées 747 B pour 1 a 60 ca à rétrocéder à la Commune de Coulonges Thouarsais, l'excédent numéroté B 748 d'une superficie de 3 ha 03 a 84 ca restant propriété du SMITED.

Le comité syndical autorise le Président à signer les actes notariés nécessaires à cette transaction.

Le comité syndical adopte à l'unanimité.  
Délibération ASDel 191007-AA01

## **PROGRAMME INTERREG – IDEAL 79**

Monsieur le Président expose :

IDEAL 79, programme de prévention de la production de déchets accompagné financièrement par les crédits Européens LIFE ENVIRONNEMENT s'achève en juin 2008.

L'association Espace Environnement, maître d'ouvrage du programme européen INTERREG « Reduce », portant sur la prévention des déchets, et ses partenaires européens, comptent reconduire ce programme sur 4 ans à compter de juin 2008 et propose à IDEAL 79 d'intégrer le programme « Reduce ».

Le SMITED et la Communauté d'agglomération de Niort s'engageraient sur un programme global chiffré à hauteur de 1 184 669 euros, la contribution du Smitted est estimée à 1 euro par habitant pour les 4 ans si l'Europe accepte le nouveau programme « Reduce » pour la période de juin 2008 à juin 2012.

IDEAL 79 développerait 4 thématiques qui seraient :

- l'accompagnement des collectivités dans le compostage à domicile,
- la poursuite de la sensibilisation aux éco-achats,
- le développement d'eco-teams pour promouvoir la réduction de déchets dans les entreprises et collectivités,
- l'accompagnement de l'ensemble des partenaires départementaux grâce à la formation.

Monsieur le Président est favorable à la continuité de ce programme et il insiste sur le fait que les techniciens de chaque territoire doivent assister aux comités de pilotage.

Aussi Monsieur Claude AUBIN est également favorable à la poursuite du programme Interreg, mais il précise qu'un comité doit être constitué d'élus et de techniciens référents pour qu'il y ait une implication concrète sur les territoires.

Le comité syndical après délibération sur ce projet, a donné un avis de principe favorable sur le montage de ce dossier, l'engagement ferme étant suspendu à l'éligibilité du programme aux fonds Européens.

Le comité syndical adopte à l'unanimité.  
Délibération ASDel 191007-AT03

## **ELARGISSEMENT DU FONCIER AU TMB**

Monsieur le Président expose :

La question du foncier restant disponible à proximité des ouvrages créés ainsi que l'aménagement paysager final du site a été abordée entre les membres du bureau. Ceux-ci ont émis un avis favorable à l'agrandissement du foncier par acquisition des parcelles mitoyennes au site actuel.

En effet, la surface actuelle disponible sera aménagée à 95% par des équipements (voirie ou bâtiments) ; dans ces conditions il ne restera que peu d'espaces verts aménageables. Une acquisition foncière des parcelles mitoyennes permettrait de créer un périmètre paysager plus important autour du site.

D'autre part, dans la perspective de l'évolution du TMB dans le domaine du recyclage et de la valorisation plus poussée des fractions grossières, la création d'ateliers d'affinages nécessiterait soit un agrandissement des bâtiments actuels, soit la création de structures annexes. Dans ce cas de figure une réserve foncière de proximité pourrait également satisfaire au besoin.

Pour ces motifs les membres du bureau proposent d'acquérir les parcelles voisines au centre de tri mécano biologique.

Le comité syndical a délibéré sur ce principe et autorise le Président à signer les actes et toutes pièces afférentes à la réalisation de cette acquisition.

Parcelles viabilisées concernées : N° 13 et 14, superficie totale 11709 m<sup>2</sup>, prix de 3,623 € HT/m<sup>2</sup>, taxe de raccordement aux réseaux 7480 € HT pour les deux parcelles.

Parcelle non viabilisée N° 15, superficie 5226 m<sup>2</sup> au prix de 18 933.80 € HT

L'acquisition totale serait de 68 835.5 € HT sous réserve de modification des surfaces après bornage.

Le comité syndical adopte à l'unanimité.  
Délibération ASDel 191007-AT04

## CENTRE DE TRI MECANO BIOLOGIQUE

### QUELQUES CHIFFRES, OBJECTIFS DE PERFORMANCES :

#### Première étape 2009 :

60 000 tonnes entrantes

40 000 tonnes sortantes à stocker

**20 000 tonnes n'iront plus en décharge (-33%)**

2 000 tonnes de métaux

8 000 tonnes de compost

10 000 tonnes de réduction massive par fermentation

#### Echéancier :

- Décembre 2006 arrêté d'autorisation
- Janvier 2007 début des travaux terrassements, fosse de réception
- Juillet 2007 ouverture d'un point info public
- Septembre-octobre 2007 charpente
- Janvier 2008 bâtiments hors d'eaux et installations équipements
- Juillet 2008 essais et mise en service industrielle contrôle des performances
- Janvier 2009 réception

Une projection de la visite virtuelle du Centre de Tri Mécano Biologique a été présentée aux membres du comité syndical. Cette visite virtuelle est en ligne sur le site Internet du SMITED : [www.sमितेd.org](http://www.sमितेd.org).

## TAUX DE PROMOTION PAR AVANCEMENT DE GRADE

Conformément au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du comité technique paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à ce grade.

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 5 juin 2007,

Les membres du bureau ont autorisé le Président à fixer les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité comme suit :

CADRES D'EMPLOIS	GRADES	TAUX (en%)
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	Adjoint technique territorial Principal de 2° classe	100%
ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL	Adjoint administratif territorial de 1° classe	100%
ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL	Adjoint administratif territorial principal de 1° classe	100%

Le comité syndical adopte,  
Est informé de la décision du Bureau en date du 14 septembre 2007.

## **OUVERTURE DE POSTES POUR RECLASSEMENT**

Dans le cadre du reclassement de certains agents par avancement de grade et en application de la loi N° 2007-209 du 19 février 2007, il est proposé d'ouvrir les postes suivants au 15 novembre 2007 :

- 3 postes d'Adjoints techniques territoriaux principaux de deuxième classe à temps plein,
- 1 poste d'Adjoint administratif territorial de première classe à temps plein.

Vu l'avis favorable du bureau syndical réuni le 14 septembre 2007,  
Les membres du Comité Syndical autorisent Mr le Président à ouvrir ces postes et à inscrire les crédits nécessaires au budget du syndicat.

Le comité syndical adopte à l'unanimité.  
Délibération ASDel 191007-AA02

## **OUVERTURES DE POSTES POUR MUTATION**

Dans le cadre du transfert de la compétence compostage exercée par le SMC vers le Smeded, l'intégration des agents en poste nécessite l'ouverture des postes suivants :

- 1 poste d'agent de maîtrise à temps plein,
- 2 postes d'Adjoints techniques territoriaux de deuxième classe à temps plein,

Ces postes seront à pourvoir à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Vu l'avis favorable du bureau syndical réuni le 14 septembre 2007,  
Les membres du Comité Syndical autorisent Mr le Président à ouvrir ces postes et à inscrire les crédits nécessaires au budget du syndicat.

Le comité syndical adopte à l'unanimité.  
Délibération ASDel 191007-AA03

## **OUVERTURE DE POSTES – EXPLOITATION TMB**

Dans le cadre de la mise en service industrielle du centre de Tri Mécano Biologique, des postes seront à pourvoir entre avril 2008 et juillet 2008. Il est donc nécessaire de créer les postes suivants :

- 1 poste d'ingénieur en chef de classe normale à plein temps,
- 3 postes de techniciens supérieurs territoriaux à plein temps,
- 7 postes d'Adjoints techniques territoriaux de deuxième classe à temps plein,

Ces postes seront à pourvoir à compter du 1<sup>er</sup> avril 2008 pour l'ingénieur, 1<sup>er</sup> juin 2008 pour les techniciens et 1<sup>er</sup> juillet 2008 pour les postes d'adjoints techniques.

Concernant le poste d'ingénieur, il correspond au poste de chef de centre de tri mécano biologique. Compte tenu du niveau de compétences et de connaissances requises de ces fonctions, le Président propose, si nécessaire, de recruter le chef de centre sous contrat conformément à l'article 3 Chapitre 1 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984.

Vu l'avis favorable du bureau syndical réuni le 14 septembre 2007,  
Les membres du Comité Syndical autorisent Mr le Président à ouvrir ces postes et à inscrire les crédits nécessaires au budget du syndicat.

Le comité syndical adopte à l'unanimité.  
Délibération ASDel 191007-AA04

## ADHESION A LA MISSION OPTIONNELLE CNRACL AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE DES DEUX-SEVRES

Monsieur le Président expose :

L'article 24 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 a été modifiée par la loi n°2007-209 du 19 février 2007 distinguant une mission obligatoire des centres de gestion pour apporter leur concours aux régimes de retraite pour la mise en œuvre du droit à l'information des actifs sur leurs droits à la retraite et une mission optionnelle des centres de gestion qui peuvent assurer toute tâche en matière de retraite et d'invalidité des agents pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics. Les centres de gestion sont habilités à recueillir, traiter et transmettre aux régimes de retraite, pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, les données relatives à la carrière et aux cotisations des agents.

S'agissant d'un service facultatif, le traitement des dossiers est soumis à une participation financière fixée dans la convention relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le Centre de Gestion de la Fonction Publique.

Vu l'avis favorable du bureau syndical réuni le 14 septembre 2007,

Les membres du comité syndical demandent à Mr le Président d'adhérer à la mission optionnelle CNRACL du centre de gestion de la fonction publique territoriale et ils l'autorisent à signer la convention et toute pièce nécessaire à l'adhésion à la mission optionnelle telle que définie ci-dessus.

Le comité syndical adopte

Est informé de la décision du Bureau en date du 14 Septembre 2007

Délibération ASDel 191007-AA05

## ADHESION AU CONTRAT GROUPE DU CDG 79 COUVERTURE DES RISQUES STATUTAIRES

Monsieur le Président expose :

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurance souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Vu l'opportunité pour le SMITED de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de la réglementation susvisée ;

Vu les garanties et les taux proposés par le Centre de gestion des Deux Sèvres à l'issue de la mise en concurrence du contrat à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2008 ;

Le comité syndical après en avoir délibéré décide :

### **ARTICLE 1 :**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, le SMITED décide d'adhérer au contrat d'assurance groupe des risques statutaires garantissant les frais laissés à la charge de la collectivité pour les :

#### ▪ **Agents Permanents (Titulaires ou Stagiaires) affiliés à la C.N.R.A.C.L :**

Liste des risques garantis : Décès, Accident du travail, Maladie Professionnelle, Maladie ordinaire, Longue maladie / Longue durée, Maternité, Paternité, disponibilité d'office, invalidité temporaire, mi-temps thérapeutique  
Franchise : 10 jours par arrêt pour la maladie ordinaire

Taux : 5,15 %

+ Frais d'intervention du centre de gestion : 0,13 % de la masse salariale assurée



▪ Agents Non-Titulaires de droit public :

Liste des risques garantis : Accident du travail, Maladie Professionnelle, Maladie grave, Maternité, Paternité, Maladie ordinaire  
Franchise : 10 jours par arrêt pour la maladie ordinaire

Taux : 1,45 %

+ Frais d'intervention du centre de gestion : 0,13 % de la masse salariale assurée

**ARTICLE 2 :**

Le comité syndical autorise le Président à prendre et à signer les certificats d'adhésions au contrat groupe ainsi que la convention de gestion avec le centre de gestion des Deux-Sèvres.

Le comité syndical adopte,  
Est informé de la décision du bureau du 14 septembre 2007  
Délibération ASDel 191007-AA06

**BROYAGE COMPACTAGE DES TOUT VENANTS DE DECHETTERIE**

Le broyeur lent pour lequel le comité syndical s'était prononcé favorablement à son acquisition a été livré début septembre.

Les essais réalisés sont satisfaisants. Le broyage permet d'extraire 3% de métaux en plus et facilite la mise en stockage du broyat. Il est apparu opportun d'envisager une mise en balle du broyat pour faciliter davantage la mise en œuvre des matériaux sur le centre de stockage. Des essais seront réalisés et selon le résultat il sera proposé une consolidation de l'opération broyage compactage des tout venants sur le site de La Loge. Ainsi, la totalité des déchets stockés serait mis en balle.

Dans ce cas de figure il sera nécessaire de déposer un dossier de déclaration d'activité auprès de la Préfecture.

A ce stade des réflexions le comité syndical, est informé, et donne un avis de principe favorable.  
Délibération ASDel 191007-AT01

**DEPOT A GRAVATS DE CLASSE III**

La zone d'emprunt du nouveau CSDU constitue un vide de fouille d'environ 50 000 m<sup>3</sup> qui n'est pas prévu d'être exploitée en stockage de déchets. En outre ce volume pourrait constituer un vide de fouille intéressant pour du stockage d'inertes et de gravats.  
Ce type d'installation est soumis à déclaration.

A ce stade des réflexions le comité syndical, est informé, et donne un avis de principe favorable.

Délibération ASDel 191007-AT02

**REHABILITATION DE LA FERME HAY SITE DE LA LOGE II**

Lors des précédents comités syndicaux, il avait été évoqué la possibilité de réhabiliter la ferme située sur le site de La Loge en locaux sociaux et hall d'exposition des mobiliers gallo romains mis à jour lors des fouilles archéologiques.

L'estimation de la réhabilitation de la ferme Hay s'élève à 280 000 € hors honoraires. Hors subvention attendue de la DRAC (50%), la charge annuelle d'amortissement représente 15 000.00 € / an ou 0.6 € / tonne entrante sur le site.

Le comité syndical avait émis un avis de principe favorable. Les membres du bureau ont retenu le cabinet AZ Architectes pour la conduite d'opération. Cette décision est suspendue à la décision du comité syndical de réaliser ces travaux.

Le comité syndical adopte  
Est informé de la décision de bureau du 14 septembre 2007.

## **REPRISE DES INSTALLATIONS DE COMPOSTAGE**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, le SMITED a repris la plateforme de compostage de Lezay.

- Tonnages traités en 2006 : 1600 tonnes
- Tonnages traités en 2007 : 4000 tonnes

Monsieur le Président propose aux collectivités adhérentes qui le souhaitent de stocker du compost sur leur déchetterie afin de le vendre aux particuliers. (même tarif que sur la plateforme de Lezay)

## **TRANSFERT COMPOSTAGE DU SMC VERS LE SMITED**

Le comité syndical a décidé de la reprise de la compétence compostage.

En décembre 2006, l'assemblée syndicale du SMC a émis un avis favorable à la reprise effective de l'installation de compostage gérée par lui.

Compte tenu de l'importance de l'installation, des délais nécessaires à la finalisation des actes de constat de transfert, il a été décidé que la reprise des installations et l'exercice effectif de la compétence compostage sur le site de Ste Eanne serait fixé au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Le transfert concerne l'ensemble des biens mobiliers et immobiliers du site, la reprise des contrats, emprunts et conventions en cours, le personnel qui acceptent de muter. Une convention de transfert des biens fixe les modalités de transfert et établit l'inventaires des biens transférables.

A ce propos, Monsieur BUTEL souhaite convenir d'un rendez-vous avec la Présidente du SMC afin de finaliser les dernières démarches pour signer la convention de transfert.

A ce titre, le comité syndical autorise le Président à signer toutes pièces afférentes à ce transfert.

Le comité syndical adopte à l'unanimité  
Délibération ASDel 191007-AA07

## **MARCHES PUBLICS 2007**

Depuis le dernier comité syndical un certain nombre de marchés ont été passés avec les prestataires ou fournisseurs.

Dans le cadre de l'information du comité syndical les marchés attribués sont les suivants :

N° du marché	Date du marché	Objet du marché	Nombre de propositions chiffrées	Procédure de mise en concurrence	Titulaire	Montant € HT
2007.038	01/07/07	Plateforme broyage & enrobés	4	MAPA 4	EUROVIA SAS	127 222,00
2007.034	01/06/07	Entretien espaces verts Complexe La Loge 3	2	MAPA 2	CHAUPRADE	7 680,00
2007.035	01/07/07	Pelle à pneus quais de transferts La Loge 3	1	MAPA 2	M3 JCB	38 000,00
2007.036	01/01/07	Couverture La Loge 2007	1	MAPA 2	PELLETIER	17 431,43
2007.037	01/01/07	Dispositif d'arrosage La Loge 1	1	MAPA 2	FOURNIER SAS	24 760,00
2007.039	31/07/07	Baromètre de satisfaction E.E	3	MAPA 2	Agence G&A Marketing Communication relationnelle	25 700,00
2007.040	19/07/07	Véhicule de service 2007 Peugeot 206 et Partner	3	MAPA 2	GARAGE JAULIN	19 000,00
2007.041	26/07/07	Dossier cessation activité La Loge	1	MAPA 2	ANTEA	9 950,00
2007.042	07/08/07	Curage Bassins et fossé La Loge	2	MAPA 2	PELLETIER SARL	24 639,60
2007.043		Maîtrise œuvre ferme HAY	2	MAPA 2	Az ARCHITECTE	
2007.044	01/10/07	Broyage DV Lezay	4	MAPA 2	LOCA RECUPER	11 142,00
2007.045	01/10/07	Retournement DV Lezay	1	MAPA 2	DROCHON Laurent	5 200,00
2007.046	01/10/07	Criblage DV Lezay	3	MAPA 2	SMC	3 145,00
2007.047	01/10/07	Analyses Laboratoire Lezay	1	MAPA 1	SAS	1 814,64

Le comité syndical est informé des divers marchés passés.  
Délibération ASDel 191007-MP01

## DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2008

Monsieur le Président expose :

Dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, préalable au vote du budget 2008, un pré bilan 2007 est présenté aux délégués membres du bureau lors de sa séance du 5 octobre 2007 (situation budgétaire, tonnages traités, tonnages projetés pour 2008, destinations, impact sur les coûts). Les membres du bureau ont souhaité majorer la base de remboursement kilométrique des acheminements en direct réalisés par les collectivités membres en le majorant de 8,33 % soit 0,26 € TTC par t.km contre 0,24 en 2007 ; ceci afin d'être plus près de la réalité compte tenu de l'augmentation des coûts du transport en général.

De ces analyses découlent une estimation des masses budgétaires 2008 nécessaires en fonctionnement et en investissement.

Les membres du bureau ont également souhaité qu'une projection 2009 soit réalisée compte tenu de la connaissance des éléments actuels permettant d'affiner celle réalisée fin 2006 lors du précédent débat d'orientation budgétaire. Celle-ci sera présentée en fin de chapitre relatif aux orientations 2008.

### 1-TRANFERT TRANSPORT TRAITEMENT DES DECHETS ULTIMES

L'exercice 2008 sera marqué par la mise en service du centre de stockage de La Loge II qui recevra principalement les tout venants de déchetteries et une fraction stabilisée issue de la mise en service industrielle du centre de tri mécano biologique à partir de septembre 2008.

Le reste de la production de déchets sera orienté vers un site de traitement exploité par Sita Centre Ouest.

Le centre de Tri Mécanobiologique, pourra recevoir 12 000 tonnes de déchets en fin d'année 2008 pour permettre la mise au point et le réglage de l'usine qui sera livrée début 2009.

Au total, la projection 2008 permet d'évaluer la production de déchets ménagers à **75 033 tonnes** hors DIB (4100t)

Les flux seront répartis de la manière suivante :

Destination	Nature	Tonnage
TMB Prétraitement	OMR	12 000 t
La Loge	Tout Venants	12 730 t
La Loge	Stabilisats	8 000 t
Sita Centre Ouest		50 303 t
	Total stocké	<b>71 033 t</b>
	Stockage évité par TMB	4 000 t

PRIX DE REVIENTS UNITAIRES :

#### Traitement :

Le tarif de marché 2007 a été actualisé par application d'un taux de majoration de 2%. Soit **69,19** contre 68,10 € HT /t.

Le tarif d'admission sur le site de La Loge est estimé à **47,39€** HT/t.

Les coûts moyens de transfert 2007 sont minorés à **4,46€** HT /t contre 5,21 € HT/t en 2007

Les prix de revient moyens de transport sont évalués à **7,46 €** HT/t contre 7,81 € HT/t

Enfin, le besoin du financement du TMB pour 2008 est évalué à **37,92 €** HT/t pour 12000 tonnes entrants.

Le prix moyen de traitement s'établit ainsi à **66,70 €** HT/t contre 63,22 en 2007.

Prestation	Prix de revient moyen 2007	Prix de revient moyen 2008
Traitement	63,22	66,70
Transfert	5,21	4,46
Transport	7,85	7,46
Total	76,28	78,62
<b>TARIF</b>	<b>76,77</b>	<b>78,67</b>

Sur ces bases l'enveloppe budgétaire 2008 nécessaire au traitement des déchets peut être estimée à :

BUDGETS MINIMA PAR SERVICES	
Hors DIB	Enveloppe BP
LA LOGE	1 000 000,00
TMB	455 000,00
TRMT EXT	3 550 000,00
TRANSFERT	335 000,00
TRANSPORT	560 000,00
<b>Total participatif</b>	<b>5 900 000,00</b>
PU HT/Tonne	78,63

Cette enveloppe constitue le montant des participations des adhérents sur la base de 75033 tonnes à 78,63 € HT /t ou 83,00 € TTC. Le budget tiendra compte par ailleurs des opérations d'ordres budgétaires et opérations n'ayant pas d'incidence sur les tarifs des collectivités (DIB, ICNE,...).

COMMENTAIRES :

L'augmentation tarifaire représente 2,47 % sur le prix unitaire. Considérant une augmentation de 800 tonnes supplémentaires de déchets à traiter soit 1,12%, l'augmentation en enveloppe participative augmente de 3,6%

BILAN COMPARATIF:

	Tonnages	Masse budgétaire	PU HT	PU TTC
2007	74205	5 697 000	76,77	81,00
2008	75033	5 900 000	78,67	83,00
Différence	+826	203 000	1,90	2,00
Pourcentage	+1,09	+3,56%	+2,47%	+2,47%

SIMULATIONS 2009 :

Réalisées hors subventions.

Comparatifs des tendances avec réduction de 500 tonnes du gisement entre 2008 et 2009

2008	CHAÎNE DE TRAITEMENT ET DE TRANSPORT DES OMR														
	TRAITEMENT				CHAÎNE DE TRANSPORT										
	CSDU		CTP		TRANSFERT					TRANSPORT					
	LaLoge	Autre	CTPpm	TOTAL	Transfert Loubeau	Transfert Ste Eanne	Transfert La Loge	Transfert Bressuire	Sous Total	Transport GP	Transport BOM	SousTotal	TOTAL	TOTAL GENERAL	
Tonnage annuel concerné	20 730	50 303	12000	75 033	16 500	18 500	30 000		75 033	51 000	20 100	75 033	75 033	75 033	
Coût moyen € TTC/t	50	75	40	70	6,35	4,75	5,35	0	4,71	9,96	4,11	7,87	12,58	83,07	
Masse annuelle € TTC	1 036 500	3 772 725	480 000	5 289 225	104 775	87 875	160 500	0	353 150	507 960	82 611	590 571	943 721	6 232 946	
	5 289 225				353 150						590 571			Prévision 2008	
	TRAITEMENT				TRANSFERT						TRANSPORT			TTC	83,07 €
														HT	78,74 €

2009	CHAÎNE DE TRAITEMENT ET DE TRANSPORT DES OMR														
	TRAITEMENT				CHAÎNE DE TRANSPORT										
	CSDU		CTP		TRANSFERT					TRANSPORT					
	LaLoge	Autre	CTPpm	TOTAL	Transfert Loubeau	Transfert Ste Eanne	Transfert La Loge	Transfert Bressuire	Sous Total	Transport GP	Transport BOM	SousTotal	TOTAL	TOTAL GENERAL	
Tonnage annuel concerné	25 000	25 000	60000	74 500	16 000	12 000	30 000		74 500	54 500	20 000	74 500	74 500	74 500	
Coût moyen € TTC/t	45	74	43,00	75	6,35	6,00	5,50	0	4,54	10,00	4,50	8,52	13,07	87,63	
Masse annuelle € TTC	1 125 000	1 850 000	2 580 000	5 555 000	101 600	72 000	165 000	0	338 600	545 000	90 000	635 000	973 600	6 528 600	
	5 555 000				338 600						635 000			Prévision 2009	
	TRAITEMENT				TRANSFERT						TRANSPORT			TTC	87,63 €
														HT	83,06 €

(La réduction des charges de traitement tient du fait de la fin des amortissements sur l'ancien site de La Loge 1 et du non transfert des déchets de Coulonges vers Sita via la CAN. Le modèle repose également sur un gisement d'OMR contenu à 74500 t dont 72000 t d'OMR et 12500 t de tout venant, l'optimum étant à 70 000 t d'OMR)

## 2-COMPOSTAGE

- Plateforme de Lezay

Au regard du bilan d'exploitation intermédiaire réalisé en août 2007, la plateforme de Lezay est en phase d'optimisation : elle recevra 4000 tonnes de déchets vert en 2007 contre 1600 en 2006. Sa capacité pourrait être portée entre 5 et 6000 tonnes pour obtenir un équilibre économique permettant d'aligner les tarifs sur les prix de revients réels. Afin d'ajuster au mieux les besoins budgétaires 2008 il est proposé d'appliquer les tarifs suivants :

- Tarifs Proposition +3% 12.50 à 13.00 € HT/t
- Ajustement des tarifs CC Lezay pour atteindre l'équilibre en les plafonnant à ceux appliqués en 2006 et 2007
- Vente de compost 0/10 : 18.01 € HT / m<sup>3</sup>
- Vente de compost 0/40 : 11.85 € HT / m<sup>3</sup>
- Paillage : 4.74 € HT/ m<sup>3</sup>
- Sac 50 l : 2.84 € HT / sac de 50l
- Par 10 tonnes : 0/10 : 13.30 € HT/ m<sup>3</sup>
- 0/40 : 9.48 € HT/ m<sup>3</sup>
- Par lots > 10 tonnes sur devis

L'accent sera mis sur la commercialisation du produit fini 0/10 par la recherche de partenaires commerciaux et auprès des collectivités qui souhaiteront mettre du compost à la disposition de leurs usagers sur des lieux publics tels que les déchetteries.

Enfin, dans le cadre de la renégociation des marchés en cours et en fonction des possibilités de transport en régie sur les axes principaux de transport de déchets, il sera étudié la possibilité de transférer en retour vers Ste Eanne et Lezay, les déchets verts collectables sur l'axe routier La Loge- Parthenay-Ste Eanne-Lezay-Melle.

Cette possibilité sera examinée lors du prochain bureau.

- Plateforme de Ste Eanne

Pour uniformiser les tarifs applicables aux utilisateurs des deux plateformes gérées par le Smited, il est proposé d'uniformiser les tarifs de la manière suivante :

- Tarifs Proposition +3% 12.50 à 13.00 € HT/t
- Tarifs épandage selon convention avec industriel

- Vente compost idem Lezay
- Budget de la plateforme de Ste Eanne à intégrer au budget 2008
- 236 535 € plate forme en 2007, soit PRUB 21.50 € /t HT
- 54 000 € épandage pris en charge par les exploitants agricoles et l'industriel.

### 3- ECO EMBALLAGES

En 2008, les Soutiens Eco Emballages seront inscrits en dépenses et recettes considérant qu'ils sont reversés à hauteur de 95%. Les 5% retenus étant utilisés pour :

- la rémunération de deux agents mis à disposition des centres de tri,
- La coordination et la gestion du contrat
- L'achat puis la mise à disposition outils de communication et de prestations d'animation pour le compte des collectivités.

L'exercice 2008 sera également consacré au lancement d'une étude globale d'optimisation des collectes sélectives finançable par les soutiens accordés par Eco emballages à hauteur de 1 euro par habitant, à la condition d'avoir produit un pré bilan d'analyse des coûts et des moyens Ecoût.

Une campagne de communication globale sera lancée concernant les collectes sélectives mais aussi l'ensemble de la filière de gestion des déchets. Les thèmes seront génériques et globaux, à charge pour chaque collectivité d'être les relais territoriaux de proximité.

### 4- D3E

- Le budget consacré à la gestion du contrat D3E concernera :
  - Reversement des soutiens et forfaits par point de collecte
  - Perception soutiens communication et paiement des factures correspondantes

### 5- ADMINISTRATION

- La contribution est maintenue depuis 2003 à 257 100 € / an ; elle couvre les charges administratives, de secrétariat, d'encadrement. Une part sera également consacrée au renforcement de la communication globale de gestion de filière.

### 6-IDEAL 79

- L'action s'achèvera en juin 2008, les provisions ont été constituées en 2007 et financées par excédents antérieurs. Le prolongement de l'action sur un programme Interreg sera confirmé en juin 2008.

### 7 INVESTISSEMENTS GENERAUX

Outre les crédits sur opérations qui seront reportés fin 2007, les nouvelles inscriptions concerneront principalement :

- Administration
  - Photocopieur
  - Mobilier
  - Informatique 30 000 €
  -
- La Loge
  - Achèvement travaux en cours & réhabilitation 450 000 €
  - Valorisation du biogaz selon le choix du montage juridique d'exploitation
- TMB
  - Programme pluriannuel crédits année N+2&3 5 600 000 € + actualisation
- Divers
  - Travaux et équipements divers 50 000 €

## REPORTS D'INVESTISSEMENT ESTIMES

### MATERIELS DE BUREAU :

- Photocopieur : 15 000 €
- Site internet 20 000 €

### LA LOGE II :

- Travaux en cours report des crédits en place (100 000)

### CENTRE DE TRI PREPARATION :

- Report des crédits en place, actualisation de l'autorisation de programme

### TRANSFERT BRESSUIRE :

- Annulation des crédits inscrits. (250 000)

### LOCAUX SOCIAUX LA LOGE :

- Crédits à reporter et majoration de réserve 20 000 €

### AMENAGEMENT PAYSAGER LA LOGE :

- Crédits à reporter, opération à lancer pour le printemps 2008.

### TRAVAUX DIVERS TRANSFERT :

- Reporter les crédits de travaux sur les sites de transfert

### OPERATION D'ORDRE BUDGETAIRE :

- Crédits nécessaires au constat de transfert des installations de compostage. (selon transferts effectifs)

Les éléments d'appréciation chiffrés et l'évaluation des besoins 2008 ont été complétés par des présentations de détail projetées en séance aux délégués présents.

Le comité syndical, est informé des orientations budgétaires 2008 et adopte à l'unanimité. Le projet de budget 2008 sera donc élaboré sur les bases retenues lors du présent débat d'orientation budgétaire.

Délibération ASDel 191007-AF05

## QUESTIONS DIVERSES

Programmation des prochaines réunions :

Bureau : le 23 novembre 2007

Comité syndical : le 13 décembre 2007 au Syndicat du Pays Thouarsais ou sur la commune de Coulonges Thouarsais suivi d'une visite du site de La Loge.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00.

Le Président du SMITED  
Claude ROULLEAU

Le secrétaire de séance  
Luc DENIS